



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reseau Internet

Question écrite n° 41777

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur le recent rapport interministeriel pour un aménagement du droit actuel sur Internet. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre s'il entend donner suite a une des propositions du rapport Falque-Pierrotin consistant en la creation d'un organisme de veille, d'analyse et de mediation a meme de conseiller le Gouvernement et de lui faire toute recommandation d'ordre deontologique.

Texte de la réponse

En accord avec le ministre de la culture, le ministre charge des telecommunications a souhaite disposer d'une analyse sur les problemes juridiques poses par le developpement d'Internet et les reponses qui y sont apportees au niveau national et international. Cette mission, confiee a Mme Falque-Pierrotin, avait pour objectif de proposer aux pouvoirs publics des mesures concretes et des propositions d'evolution de la reglementation permettant, dans le strict respect de la liberte de communication, un niveau satisfaisant de garantie de l'ordre public, notamment vis-a-vis de la jeunesse et du consommateur. L'une des sept propositions de ce rapport consiste en la creation d'un organisme de veille, d'analyse et de mediation excluant toute regulation administrative de l'Internet. Le ministre charge des telecommunications a souhaite, en liaison avec le Parlement, clarifier le cadre dans lequel se developpent les services en ligne ainsi que les responsabilites des fournisseurs d'acces a ces services. Pour ce faire, il avait ete introduit dans la loi de reglementation des telecommunications un dispositif mettant notamment en place un comite des services telematiques charge d'elaborer des recommandations deontologiques adaptees a la nature de ces services et d'emettre des avis lorsque ces recommandations n'etaient par respectees. Le conseil constitutionnel n'a pas juge ce dispositif suffisamment precis. Il convient de prendre acte de cette decision et entamer une concertation approfondie avec les professionnels de l'Internet. De nouvelles propositions sur ce sujet, et notamment sur la base du rapport de Mme Falque-Pierrotin sur Internet recemment remis, pourront etre faites a l'issue de ces consultations.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41777

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4069

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5080